

Le non remplacement des départs massifs de fonctionnaires menace l'équilibre public de la CDC, ses personnels et ses missions

La direction CDC s'est engagée, pour la période 2015 à 2017, au maintien d'un équilibre au sein de l'établissement public de 2/3 d'agents publics et 1/3 d'agents privés. Ainsi, l'accord cadre prévoit, (hors contrat PACTE) sur cette période 2015 à 2017, le « *recrutement de 350 fonctionnaires environ* ».

Le bilan de l'accord au 30 avril 2017, qui nous a été présenté le 3 juillet dernier, fait état de 303 recrutements de fonctionnaires. Ce chiffre semble en phase avec l'objectif des 350 recrutements et semble même aller au-delà, car Monsieur PENY évoque « *un trend de recrutement de 450 fonctionnaires au 31/12/2017* ».

L'ennui, c'est qu'il y aura en 2017, au minimum, 300 départs à la retraite (chiffres de la DRH annoncé le 3 juillet). Sur ces 300 départs, la DRH estime la proportion d'agents publics à 83% et ces derniers seront quasi exclusivement des fonctionnaires.

C'est donc, au minimum, 250 fonctionnaires qui vont quitter l'établissement public cette année, et face de ces départs...les recrutements de fonctionnaires n'excéderont pas... la centaine... au mieux.

De ce fait, il y aura 150 fonctionnaires non remplacés en 2017. Pour, le SNUP ce chiffre de 300 départs, annoncé par la direction pour cette année, est fortement minoré d'autant qu'il ne s'agit ici (suivant la sémantique de la CDC) que « *d'agents en fonctions dans l'établissement public* ».

Or, il ne faut pas oublier, que les centaines de fonctionnaires (302 en 2012) « *mis à la disposition* » de CNP Assurances et de BPCE qui sont partis et **partent massivement à la retraite n'ont jamais été remplacés.**

L'objectif 2/3 d'emplois publics et 1/3 privé, qui n'est pas réalisé au 30 avril 2017 avec 61% d'emploi public, ne sera pas atteint non plus au 31/12/2017. A cette date, les agents public (CDP inclus) ne représenteront pas, plus, de 60% des effectifs de l'établissement public.

Sans le recours à un plan massif de recrutements de fonctionnaires, les départs massifs de cette population (évalués à près de 800 par la DRH de 2017 à 2019), vont transformer la nature de notre établissement et fragiliser les prérogatives exorbitantes de droit public dont il bénéficie (centralisation de certains dépôts réglementés, fonds d'épargne etc...).

Cela n'est pas une bonne nouvelle, pour l'avenir de nos mission, ni pour l'emploi (public et privé) au sein de l'établissement public CDC.

C'est pourquoi, il convient d'exiger l'ouverture de concours spécifiques CDC et l'intégration des CDP sur poste pérenne à l'EP.